



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## EDF et GDF

Question écrite n° 70721

### Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation salariale des personnels d'EDF et Gaz de France. En juin dernier, dans le cadre de négociations avec la direction des établissements, les personnels s'étaient vus refuser une augmentation salariale a minima pour compenser la perte du pouvoir d'achat, au motif de l'obligation faite de se caler sur le niveau de revalorisation prévue pour les fonctionnaires. Aujourd'hui, le Gouvernement a annoncé le doublement de la revalorisation salariale prévue pour les fonctionnaires, afin de prendre en compte une inflation supérieure aux prévisions initiales. Les personnels d'EDF et Gaz de France ne comprendraient pas que la même disposition ne leur soit pas appliquée, et ce alors même que le Gouvernement a décidé de ponctionner EDF et GDF à hauteur de 8 milliards de francs pour tenter de limiter le déficit budgétaire. Il demande au Gouvernement de prendre des mesures en faveur de la revalorisation salariale digne de ce nom pour les personnels d'EDF et Gaz de France.

### Texte de la réponse

Au titre de l'année 2001, les personnels d'Electricité de France et de Gaz de France ont bénéficié d'une augmentation du salaire national des industries électriques et gazières de 1,2 % en masse, ce qui correspond à l'augmentation maximum accordée aux agents des autres établissements publics industriels et commerciaux. Compte tenu du cadrage budgétaire imposé aux établissements publics, aucune autre mesure d'augmentation du salaire national de base des industries électriques et gazières ne paraissait envisageable pour l'année 2001. Toutefois, une augmentation générale de 0,6 % est d'ores et déjà intervenue à compter du 1er janvier 2002 pour EDF-GDF. Cette mesure est répercutée sur l'ensemble des personnels des entreprises non nationalisées de la branche des industries électriques et gazières.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70721

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 décembre 2001, page 7205

**Réponse publiée le :** 11 février 2002, page 750